

---

*Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED*

---

COMMUNE DE TETING SUR NIED

-----  
**PROCES – VERBAL**

**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU MARDI 09 AVRIL 2019**

**ORDRE DU JOUR**

1. Vote du compte administratif 2018,
2. Approbation du compte de gestion 2018,
3. Affectation du résultat du compte administratif 2018,
4. Vote des taux des contributions directes pour 2019,
5. Attribution de subventions,
6. Attribution pour les travaux réfection rue de Provence, ralentisseur rue de la Gare,
7. Attribution pour travaux divers,
8. Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant de 1500 000 € pour le financement de la réhabilitation de bâtiments industriel en salle des fêtes, espace inter associatif, atelier municipal,
9. Budget primitif 2019.

La séance est ouverte à 20 H 00 sous la Présidence de Monsieur Guy JACQUES, maire de la Commune de TETING-SUR-NIED, à la suite de la convocation du 02 avril 2019, adressée à chaque membre du Conseil municipal.

**MEMBRES ELUS** : quinze  
quinze

**MEMBRES EN EXERCICE** :

**MEMBRES PRESENTS** : à savoir :

M. Guy JACQUES, Maire,  
M. Bernard ALBERTUS, Mme Marie-Laure GROUTSCH, Adjoints,  
Mme Chantal PICCOLI, Mme Stéphanie FLAMMANN, Mme. Sandrine ZIRN GABEL,  
Mme Evelyne BECKER, Mme Miretta LACK, M. Guy CIUNEK, M. Michel CHEVALIER, M. Pierre GELEBART, Mme TRIMBUR BAUER, M. Guy KIEFFER  
Conseillers municipaux

**ABSENTS** :, à savoir.

**ABSENTE à l'ouverture de la séance, ayant donné procuration à des membres présents** :, M ZIMMERMANN à ALBERTUS  
M NARAT à M.JACQUES.

Le maire a dénombré 13 conseillers présents à l'ouverture de la séance et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17du CGCT était remplie.

**SECRETAIRE** : M. Bernard ALBERTUS.

## *Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED*

**POINT 0 :** Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire introduit le conseil municipal :

### **Démographie de la commune**

Les derniers chiffres communiqués par l'INSEE portent la population de TETING SUR NIED au 1er janvier 2019 à **1 393habitants**.

### **Personnel**

La commune emploie 11 personnes : 2 dans la filière administrative ( 1 titulaire à 35h+1 titulaire à 25), 7 dans la filière technique (dont 4 titulaires temps non complet, 1 titulaires à 35 h , 1 contrat CAE, ) 2 dans filière médico-socio (ATSEM 2 titulaires à 35h).

### Ressources financières

Pour mémoire, je vous rappelle les taux votés en 2018 :

- TH : 9,18 %
- TFB : 10,98 %
- TFNB : 34,60 % soit **264 455 €**

SUEZ 2018 SOIT **238 536.19 €**

DGF 2018 SOIT **85 097 €**

### **L'endettement de la commune :**

**INTERETS 2014** : 25 567,46 €

**REMBOURSEMENT CAPITAL POUR 2014** : 56 805,70 €

**TOTAL** : 79 373,16€

**INTERETS 2015** : 19 972.68€

**REMBOURSEMENT CAPITAL POUR 2015** : 59 400.48 €

**TOTAL** : 79 373.16€

**INTERETS 2016** : 17 257.60€

**REMBOURSEMENT CAPITAL POUR 2016** : 62 115.62 €

**TOTAL** : 79 373.22€

**INTERETS 2017** : 14 711.01€

**REMBOURSEMENT CAPITAL POUR 2017** : 49 894.59 €

**TOTAL** : 64.605.60€

**INTERETS 2018** : 12 547.70€

**REMBOURSEMENT CAPITAL POUR 2018**: 52 057.90 €

**TOTAL** : 64 605.60€

**INTERETS 2019** : 10 289.86€

**REMBOURSEMENT CAPITAL POUR 2019** : 54 315.74 €

**TOTAL** : 64 605.60 €

### **Dépenses 2018**

Le montant total des dépenses s'élevait à 768 923.13 €

Le montant des dépenses d'investissement s'élevait à 209 804,08 €.

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élevait à 559 119.05 (2017 : 671 812.51 €).

### **RAPPEL**

Dans le budget primitif doit être inscrit les **dépenses obligatoires** dans leur intégralité.

Ces dépenses obligatoires reprennent les dettes exigibles ainsi que les dépenses imposées par la loi, il s'agit donc :

## *Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED*

- De l'entretien des bâtiments, des voiries,
- Des frais de bureau, impression,
- Rémunération des agents communaux, les contributions et les cotisations sociales,
- Dépenses en matière d'éducation (écoles maternelle, primaire)
- Dotations aux amortissements,
- Intérêts de la dette et les remboursements de la dette en capital

### **Travaux qui restent à réaliser de 2018 :**

- Rue de Provence et ralentisseur rue de la Gare
- Sci transformation

### **FONCTIONNEMENT**

#### **DEPENSES**

Chapitre	INTITULE DU CHAPITRE	REALISATIONS 2014	REALISATIONS 2015	REALISATIONS 2016	REALISATIONS 2017	REALISATIONS 2018
11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	179 193,65	210 800,00	171.262,11	187 227.82	194 632.86
12	CHARGES DE PERSONNEL	248 841,34	300 700,00	295.631,64	330 457.59	296 509.28
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	91 178,27	90 000,00	60.374,45	92 599.05	55 429.21
66	CHARGES FINANCIERES	22 567,46	20 000,00	25 122,90	14 711.01	12 547.70
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		21 500,00	0		

#### **RECETTES**

Chapitre	INTITULE DU CHAPITRE	REALISATIONS 2014	REALISATIONS 2015	REALISATIONS 2016	REALISATIONS 2017	REALISATIONS 2018
13	ATTENUATIONS DE CHARGES		5 000,00	3 150,47	841.92	1 734.85
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTE DIRECTE	32 047,58	38.800,00	35 991,67	47 336.81	37 021.04
73	IMPOTS ET TAXES	368 124,58	366.200,00	342 097.48	365 764.00	419 113.27
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	229 791,30	223.000,00	247 561.70	185 937.90	143 041.53
75	AUTRES PRODUITS	227 210,25	153.000,00	205 445.51	253 554.08	251 642.99
76	PRODUITS FINANCIERS	3.15		3.45		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	19 287.20		9 125,36	39 107.40	2 082.16

## Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

### POINT 1 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Maire propose M. Bernard ALBERTUS, 1<sup>er</sup> Adjoint, à la présidence pour délibérer sur le compte administratif de l'année 2018.

#### **BUDGET PRINCIPAL :**

##### **FONCTIONNEMENT :**

Recettes 2017 : 892 551,05 €  
 Dépenses 2017 : 671.812,51 €  
 Excédent 2017 : 220.738,54 €

Recettes 2018 : 854 635,84 €  
 Dépenses 2018 : 559 119,05 €  
 Excédent 2018 : **295 516,79 €**

##### **INVESTISSEMENT :**

Recettes 2017 : 543 490,75 €  
 Recettes 2018 : 285352,26€  
 Dépenses 2017 : 327 699,84€  
 Dépenses 2018 : 209 804,08 €  
 Excédent 2017: 521 943,55 €

+ REPORT 306.152,04 €  
 +REPORT 521 943,55€

Excédent 2018: 597 491,73€

#### **BUDGET LOTISSEMENT :**

##### **FONCTIONNEMENT :**

Recettes 2018 : 31 064,66 €  
 Dépenses 2018 : 1 526,50 €  
 Excédent 2018: 29 538,16 €

##### **INVESTISSEMENT :**

Recettes 2018 : 254 667,63€  
 Dépenses 2018 : 300 000,00 €  
 Déficit 2018 : 45 332,37 €

**DEFICIT GLOBAL** : 15 794,21 €

#### **BUDGET CCAS :**

##### **FONCTIONNEMENT :**

Recettes 2018 : 6466,66 € + report 2017 : 6 481,19 €  
 Dépenses 2018 : 5 138,83 €  
 Excédent 2018 : 7 809,02 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, en l'absence du Maire, approuve les comptes administratifs de l'année 2018.

### Point 2 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le Trésorier de Faulquemont et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la commune,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Trésorier.

#### **Proposition :**

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2018, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la commune pour le même exercice

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion 2018.

Le compte administratif et le compte de gestion sont concordants.

## Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

### POINT 3 : AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Les comptes 2018 sont arrêtés et en adoptant le compte administratif il apparait :

#### **Reports :**

Excédent report de la section investissement de l'année antérieure : 521 943,55

#### **Soldes d'exécution :**

Soldes d'exécution (excédent -001) de la section d'investissement 75 548,18

Solde d'exécution (excédent 002) de la section de fonctionnement 295 516,79

#### **Reste à réaliser**

En dépenses

564 000,00

En recettes

60 000,00

Le besoin net de la section d'investissement est nul.

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par :

- Soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement,
- Soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement

Vu l'avis de la commission des finances du 19.03.2019, Monsieur le Maire propose

On constate un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de : **295 516,79 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, affecte, **295 516,79€** au compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé – du budget.

### Point 4 : VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR 2019

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir le taux des trois taxes directes locales, identique à 2018.

TAXE D'HABITATION : 9,18

TAXE FONCIERE BATI : 10,98

TAXE FONCIER NON BATI : 34,60

Les recettes fiscales de ces taxes directes locales sont évaluées pour 2019 à 253 829 €.

### POINT 5 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Après discussion le conseil municipal a décidé à l'unanimité, de reconduire les subventions aux associations ayant donné leurs projets et comptes. Cependant Madame LACK n'a pas pris part au vote pour l'AST et Monsieur ALBERTUS, Mesdames PICCOLI et GROUTSCH pour l'ACL étant membres des associations respectives.

Tiers	Montant
Section anciens combattants de FOLSCHVILLER	100,00
CROIX ROUGE FRANCAISE	200,00
LA PREVENTION ROUTIERE	100,00
ASSOCIATION SPORTIVE DE TETING SUR NIED	3 500,00
ASSOCIATION CULTURELLE ET DES LOISIRS	1 070,00

**Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED**

ASSOCIATION TENNIS CLUB TETING	305,00
ASSOCIATION LA COCOTTE TETINGEOISE	305,00
SECOURS CATHOLIQUE	200,00
AFM TELETHON	360,00
CHANTS ET MUSIQUE	305,00
ASPOLT	305,00
UNE ROSE UN ESPOIR	150,00

A l'unanimité, le conseil municipal de verser une subvention au CCAS de 5 500 € identique à l'année précédente.

En ce qui concerne les fournitures scolaires il sera accordé, par élève, pour l'année 2019, 25€ pour l'élémentaire et 28 € pour la maternelle.

**POINT 6- ATTRIBUTION POUR LES TRAVAUX REFECTION RUE DE PROVENCE, RALENTISSEUR RUE DE LA GARE**

- L'appel d'offre pour les travaux de réfection de la rue de Provence, ralentisseur rue de la Gare a été mise en ligne le 07.03.2019,
- Vu les 6 offres réceptionnées pour les travaux de réfection de la rue de Provence, ralentisseur rue de la Gare,
- Vu l'avis de la commission des travaux et appel d'offre du 26.03.2019 qui a émis un avis favorable à l'entreprise EUROVIA,
- Vu l'analyse faite par le maître d'œuvre,

Monsieur le Maire propose d'attribuer les travaux à l'entreprise EUROVIA pour un montant HT de 70 214,04 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'attribuer les travaux à la société EUROVIA pour un montant HT des travaux de 70 214,04 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Monsieur le Maire a signé toutes les pièces du marché.

**POINT 7- ATTRIBUTION POUR TRAVAUX DIVERS**

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'attribuer les travaux :

- Eclairage terrain d'entraînement foot à SMTPF/Saint-Avoid pour un montant de 13 3392,90 € HT (abstentions GELEBART, KIEFFER)
- Dalle au stade nécessaire pour les manifestations des associations
  - gmTP /Faulquemont : 3066,00 € HT,
  - GDNS SERRURERIE : 4700,00 €HT

**POINT 8 : REALISATION D'UN CONTRAT DE PRET D'UN MONTANT DE 1500 000 € POUR LE FINANCEMENT DE LA REHABILITATION DE BATIMENTS INDUSTRIEL EN SALLE DES FETES, ESPACE INTER ASSOCIATIF, ATELIER MUNICIPAL**

Réalisation d'un Prêt de 1 500 000,00 €

Les travaux de la réhabilitation de bâtiments industriels en salle des fêtes, espace inter associatif, atelier municipal génèrent un reste à charge pour la commune. Cet investissement sera financé par le biais d'un emprunt. Une consultation de mise en concurrence a été effectuée auprès de quatre établissements bancaires : le Crédit Agricole, la Caisse d'Epargne et la Banque Postale, le crédit mutuel.

## Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

Après examen des différentes propositions, le conseil municipal, deux abstentions CIUNEK, GELEBART, un contre KIEFFER, décide de retenir l'offre la mieux disante du Crédit Agricole qui répond aux caractéristiques suivantes :

Moyen terme à taux fixe

- Montant : 1 500 000.00 €
- Type échéance : Trimestrielle
- Taux client : 1.52 %
- Durée : 240 mois
- Montant échéance : 21 779.51 €
- Frais de dossier : 1 500.00 €
- TEG annuel proportionnel : 1.53 %

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat de prêt avec le Crédit Agricole.

Le budget primitif 2019 prévoit les charges et recettes utiles à l'exécution de la présente délibération.

### POINT 9 : BUDGET PRIMITIF 2019

Conformément aux articles L. 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales : « le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal(...) »

Le budget est l'état de prévision des recettes et des dépenses pour une année donnée (règle de l'annualité) au sein des deux sections (fonctionnement et investissement) qui le composent. Il regroupe la totalité des recettes et des dépenses communales (règle de l'universalité) dans un budget unique (règle de l'unité).

Le projet de budget primitif proposé tient compte :

- des informations issues de la comptabilité des dépenses engagées, concernant les dépenses déjà engagées au 1er janvier de l'exercice ou en cours d'engagements lors de l'élaboration du budget
- des informations communiquées par les différents services de l'Etat.

Le projet de budget primitif proposé est en équilibre réel. Il remplit donc les conditions suivantes :

- la section de fonctionnement et la section d'investissement sont chacune en équilibre ;
- les recettes et les dépenses sont évaluées de façon sincère ;
- le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement ajouté aux recettes propres de cette section à l'exclusion du produit des emprunts, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement de l'annuité d'emprunt en capital à échoir au cours de l'exercice.

Le projet de budget primitif a été élaboré selon les règles prévues par le décret n° 59-1447 du 18 décembre 1959, modifié par la loi du 22 juin 1994 modifiée, portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales et l'instruction codificatrice M14.

Ainsi pour 2019, il a été décidé :

- 1) qu'il n'y aura pas d'augmentation des taux d'imposition des taxes d'habitation et foncière

## *Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED*

2) la poursuite de ses efforts d'investissement avec, notamment :

- voiries (réfection rue de Provence, ralentisseur rue de la Gare, étude et travaux carrefour et pont RD20 rue des ruisseaux)
- la réhabilitation de bâtiments industriels en salle des fêtes, espace inter associatif, atelier municipal  l'entretien continu de son patrimoine bâti
- la création d'une dalle au stade de foot nécessaires pour les manifestations,
- l'éclairage du stade d'entraînement du terrain d'entraînement de foot.
- inscription d'un prêt de 1 500 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, un contre KIEFFER, deux abstentions CIUNEK, GELEBART :

- approuve les travaux soumis par la commission des travaux ci-après

### **FONCTIONNEMENT :**

#### **DEPENSES**

Chapitre	INTITULE DU CHAPITRE	PROPOSITIONS 2019
11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	224 000,00
12	CHARGES DE PERSONNEL	364 500,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	156 500,00
66	CHARGES FINANCIERES	40 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000,00
040	OPERATION D'ORDRE	9 000,00
	TOTAL	799 000,00

#### **RECETTES**

Chapitre	INTITULE DU CHAPITRE	PROPOSITIONS 2019
13	ATTENUATIONS DE CHARGES	1 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTE DIRECTE	47 000,00
73	IMPOTS ET TAXES	368 000,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	162 000,00
75	AUTRES PRODUITS	205 000,00
76	PRODUITS FINANCIERS	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE	9 000,00
	TOTAL	799 000,00

### **INVESTISSEMENT :**

#### **DEPENSES**

Chapitre	INTITULE DU CHAPITRE	PROPOSITIONS 2019
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 000,00



**Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED**

21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	530 000,00
23	IMMOBILISATION EN COURS	2 333 000,00
16	EMPRUNT	100 000,00
040	OPERATIONS D'ORDRE	18 000,00
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT	
	TOTAL	2 986 000,00

**RECETTES**

Chapitre	INTITULE DU CHAPITRE	PROPOSITIONS 2019
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	560 003,00
16	EMPRUNTS DETTES	1 500 000,00
10	DOT. , FCTVA	23 990,00
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT	295 516,00
	OPERATIONS D'ORDRE	9 000,00
	OPERATIONS PATRIMONIALES	
	SOLDE D'EXECUTION POSITIVE	597 491,00
	TOTAL	2 986 000,00

**BUDGET LOTISSEMENT :**

Le budget primitif 2019 du lotissement le est adopté comme suit :

Dépenses Recettes Fonctionnement : 68 505.87

Dépenses et recettes d'investissement :45 332.37

Toutes les questions figurant à l'ordre du jour :

1. Vote du compte administratif 2018,
2. Approbation du compte de gestion 2018,
3. Affectation du résultat du compte administratif 2018,
4. Vote des taux des contributions directes pour 2019,
5. Attribution de subventions,
6. Attribution pour les travaux réfection rue de Provence, ralentisseur rue de la Gare,
7. Attribution pour travaux divers,
8. Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant de 1500 000 € pour le financement de la réhabilitation de bâtiments industriel en salle des fêtes, espace inter associatif, atelier municipal,
9. Budget primitif 2019.

ayant été examinées, Monsieur le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 22 h 00.

NOM	PRENOMS	FONCT ION	signature
JACQUES	Guy	Maire	

## Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

ALBERTUS	Bernard	1 <sup>er</sup> adjoint	
GROUTSCH	Marie-Laure	2 <sup>ème</sup> adjoint	
ZIMMERMANN	Serge	3 <sup>ème</sup> adjoint	
TRIMBUR BAUER	Estelle	Conseill ère municip ale	
FLAMMANN	Stéphanie	Conseill ère municip ale	
ZIRN GABEL	Sandrine	Conseill ère municip ale	
BECKER	Evelyne	Conseill ère municip ale	
NARAT	Laurent	Conseill er municip al	
LACK	Miretta	Conseill ère municip ale	
CHEVALIER	Michel	Conseill er municip al	
CIUNEK	Guy	Conseill er municip al	
PICCOLI	Chantal	Conseill ère municip ale	
GELEBART	Pierre	Conseill er municip al	
KIEFFER	Guy	Conseill er municip	

---

***Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED***

---

		al	
--	--	----	--